

Zeitschrift:	Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale
Herausgeber:	Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner
Band:	- (2017)
Heft:	2
Artikel:	Rester dans le cadre
Autor:	Maeder, Thierry
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-958039

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rester dans le cadre

THIERRY MAEDER

Géographe-urbaniste,
Université de Genève.

[ILL. 1] Dessins réalisés sur les affiches vierges posées lors du changement de concessionnaire publicitaire. Quai du cheval blanc, Genève, février 2017. (Photo: Thierry Maeder)

gradation. Le combat a même atteint un niveau très institutionnel avec la décision de la ville de Grenoble de supprimer toute publicité commerciale^[2].

D'autre part, on perçoit, dans les villes européennes, une volonté confirmée par les politiques publiques de faire davantage participer les citadins à la fabrique de la ville, ainsi que de renouveler leur regard sur l'environnement urbain. Remise en cause de la ville moderniste et de son urbanisme de flux et de fonctions, l'urbain tend à être considéré comme un espace de vie sur lequel les habitants doivent pouvoir agir et s'exprimer.

Ces mouvements de fond semblent néanmoins entrer en contradiction avec une autre évolution de la gestion des espaces publics, qui trouve une résonnance toute particulière à Genève. Depuis le début des années 2000, ville et canton se sont engagés dans un combat pour la salubrité publique qui tient parfois de l'obsession. Une série de mesures sont prises visant à faire de Genève une «ville propre»^[3].

Deux tendances d'apparence antinomiques – donner plus d'occasions au citadin d'intervenir sur son environnement d'une part, restreindre les possibilités d'expression dans l'espace public de l'autre – et une aporie qui se résout par la mise en place de cadres spatiaux et temporaires au sein desquels le désordre est permis pour autant qu'il y reste. Des exutoires qui en contrepartie justifient des politiques bien plus restrictives, sinon répressives, de gestion de l'espace public.

Aussi séduisantes que soient ces propositions de trêves publicitaires, c'est dans cette même évolution qu'elles s'inscrivent. Ce genre d'épisodes devrait permettre d'ouvrir une réflexion sur les prises que l'on veut accorder aux habitants sur leur milieu – celles-ci se limitant très souvent à des cadres blancs que l'on ne doit pas dépasser.

[1] Motions M-1265, M-1266 et M-1267 déposées en janvier 2017 au Conseil municipal de la ville de Genève.

[2] Fin 2014 l'exécutif de Grenoble a décidé de ne pas renouveler le contrat à son concessionnaire, empêchant de facto l'affichage publicitaire sur le territoire de la ville, l'affichage culturel et associatif perdure.

[3] L'opération «Genève ville propre» est lancée en 2000 pour lutter contre les tags et l'affichage sauvage; en 2007 la modification de la Loi sur les procédés de réclame punit encore plus durement l'affichage sauvage; en 2012 la nouvelle Loi sur les manifestations restreint considérablement le droit de réunion sur le domaine public; à cela s'ajoute la lutte contre le bruit qui menace de nombreux lieux culturels et festifs.